

17 200 femmes excisées chez nous

Ce samedi est la journée internationale de lutte contre les mutilations génitales. Une torture qui pourrait toucher 4 000 fillettes en Belgique.

● **Marie-Laure MATHOT**

Elles ont souvent moins de 15 ans quand on leur retire une partie de leur appareil génital : clitoris, petites et/ou grosses lèvres que l'on recoud ensemble parfois. Cette réalité fait froid dans le dos et touche pourtant entre 130 et 140 millions de femmes dans le monde selon l'ONG Plan Belgique. 80 % des victimes se trouvent sur le continent africain. 17 200 résideraient en Belgique selon les estimations.

« Elles n'ont pas forcément la nationalité belge, précise Fabienne Richard, directrice du Gams (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles). Ce sont pour la plupart des femmes migrantes qui sont venues en Belgique pour demander l'asile pour des raisons politiques ou pour fuir des violences de genre, mariages forcés, excisions etc. On compte environ 13 000 femmes déjà excisées lorsqu'elles arrivent chez nous. 4 000 petites filles nées en Belgique de maman excisée sont à risque. Elles sont un groupe cible pour nous d'un point de vue préventif.»

« Elles pensent que c'est normal »

C'est souvent au moment de

l'accouchement que le personnel médical diagnostique une excision. Il s'agit alors de suivre l'enfant de près si c'est une petite fille.

« On commence dès la maternité grâce aux sages-femmes, explique Fabienne Bernard. On fait un travail de prévention en discutant avec la mère et le père. »

Mais bien souvent, la maman elle-même ne sait pas que cette pratique est interdite chez nous. « Elles ne savent pas que c'est dangereux pour la santé, note la directrice du Gams. Les dames qui viennent d'arriver pensent que c'est normal car dans leur village ou communauté, 100 % des femmes sont excisées. Elles pensent que c'est la condition de la femme. »

« La migration leur ouvre les yeux et leur permet de découvrir que ce qu'on leur a fait est une violence. » Et la coordinatrice de l'ASBL Intact, Christine Flamand, d'ajouter : « Souvent les parents sont soulagés de savoir que ces pratiques ne sont pas exercées par tout le monde. »

Après la maternité, les crèches et les écoles prennent le relais affirme Fabienne Richard. « Il y a ce qu'on appelle la chaîne d'information qui se met en place. C'est-à-dire que l'on prévient l'ONE pour pouvoir suivre cette famille. Ensuite, quand l'enfant va à l'école, le service de médecine scolaire doit être au courant. »

Dans le cas où les parents ne sont pas réceptifs à la sensibilisation alors, c'est le secteur de la justice ou SOS enfants qui prend le relais pour protéger l'enfant.

Maternité, écoles, crèches, jus-

tic... tous ces acteurs doivent travailler la main dans la main.

« Voilà pourquoi nous avons mis de nouveaux outils en place, explique Christine Flamand d'Intact. Des brochures sont destinées à chaque secteur avec les informations fondamentales pour repérer et suivre les personnes à risque ou déjà mutilées. »

Ces documents ont été rédigés par les associations Gams, Intact et Stratégies concertées. Ils proposent des actions concrètes adaptées à chaque secteur d'intervention, à savoir le secteur de la santé, de la protection de la jeunesse, les services de police et judiciaire, mais aussi celui de l'asile. ■